



Association loi 1901 Siège social : Place de l'Hermet 34270 CLARET

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS





Association loi 1901 Siège social : Place de l'Hermet 34270 CLARET

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES GARRIGAÏRES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 25 juin 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau Commissaire aux Comptes

433 599	351 645	TOTAL GENERAL	433 599	351 645	38 645	390 290	TOTAL GENERAL
93 534	136 077	TOTAL DETTES	414 515	344 508	9 800	354 308	TOTAL ACTIF CIRCULANT
		Produits constatés d'avance	3 374	1 150		1 150	Charges constatées d'avance
9 336	5 445	Autres dettes	163 520	98 188		98 188	Disponibilités
38 448	53 526	Dettes fiscales et sociales					Valeurs mobilières de placement
43 127	66 950	Fournisseurs		11 227		11 227	Autres créances
2 3 1 9	4 014	Avances et acomptes reçus	123 509	105 641		105 641	Subventions à recevoir
			123 418	128 159	9 800	137 959	Usagers
304	6 142	Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	694	143		143	Avances et acomptes versés
		Emprunts					Stocks
		DETTES					ACTIF CIRCULANT
152 617	105 619	TOTAL PROVISIONS	19 084	7 137	28 845	35 982	TOTAL ACTIF IMMOBILISE
90 961	72 920	Fonds dédiés	800	800		800	Dépôts et cautionnements
61 656	32 699	Provisions pour charges					Autres prêts et titres immobilisés
		Provisions pour risques					Prêts
		PROVISIONS & FONDS DEDIES					Immobilisations en cours
187 448	109 949	TOTAL FONDS PROPRES	18 284	6 337	28 845	35 182	Autres immobilisations corporelles
12 087	4 816	Subventions d'équipement nettes					Matériels d'activités
							Constructions et agencements
24 521	-70 229	Résultat de l'exercice					Terrains
150 840	175 362	Fonds associatif					Logiciels informatiques
		FONDS PROPRES & ASSIMILES					ACTIF IMMOBILISE
31.12.2017	31.12.2010	FASSIF	Net	Net	Amort/Prov.	Brut	ACLIF
31 12 2017	31 12 2018	D A COLF	31.12.2017		31.12.2018		V CALIE

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	368 061	377 025
Subventions d'exploitation	532 704	578 817
Produits divers	9 437	14 511
Reprise sur provisions	56 939	23 794
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	90 961	75 785
Quote parts subventions investissement	7 272	5 631
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 065 374	1 075 563
CHARGES D'EXPLOITATION	1 003 374	1 073 303
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
	417 329	409 519
Autres achats et charges externes	17 925	8 933
Impôts et taxes		
Salaires	391 118	348 107
Charges sociales	137 581	111 891
Autres charges de gestion courante	71 841	56 104
Dotation aux amortissements	8 903	6 558
Dotation aux provisions	14 971	19 690
Engagements à réaliser sur ressources affectées	72 920	90 961
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 132 588	1 051 763
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-67 214	23 800
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	661	721
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	661	721
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	661	721
RESULTAT COURANT (I + II)	-66 553	24 521
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion		
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		
sur opération en capital	3 676	
Dotations aux provisions	3 0 7 0	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 676	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-3 676	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-70 229	24 521
RESOLIAT DE LI EMERCICE (I + II + III)	-10 449	4 4 341

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dégage une perte de 70 228,53 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social : l'Association « Les Garrigaïres » a pour but de gérer, organiser et administrer les services mis en place en direction des enfants et des adolescents ainsi que l'organisation de manifestations festives visant à un rapprochement intergénérationnel et intercommunal sur le territoire des communes de CLARET, FERRIERES-LES-VERRERIES, LAURET, SAUTEYRARGUES, VACQUIERES et VALFLAUNES.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 258,00		4 258,00	
Agencements & aménagements divers	990,00			990,00
Matériel de transport	22 900,00			22 900,00
Matériel informatique	12 566,00		1 274,00	11 292,00
Mobilier de bureau	1 224,00	629,00	1 853,00	
Immobilisations en cours				
Total	41 938,00	629,00	7 385,00	35 182,00

b) Acquisitions et désinvestissements

Les mises au rebut ont été les suivantes :

Lave-linge: 1 610 euros.Lave-vaisselle: 2 647 euros.

- Tablette Samsung Galaxy 7: 358 euros.

Ordinateur : 916 euros.Cabane toboggan : 1 224 euros.

- Sèche-linge : 629 euros.

c) Tableau de variations des amortissements

c) Tabicau uc variations ucs anio	1 tibseinents				
Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33% à 100 %				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 123,00	529,00	2 652,00	
Agencements & amén. divers	10%	66,00	99,00		165,00
Matériel de transport	25%	18 562,00	4 338,00		22 900,00
Matériel informatique	33%	2 889,00	3 663,00	773,00	5 779,00
Mobilier de bureau	20%	14,00	273,00	287,00	
	Total	23 654,00	8 902,00	3 712,00	28 844,00

2. Immobilisations financières.

Néant

3. Stocks.

Néant

4. Avances et acomptes versés.

Le détail est le suivant :

- Règlement de 114 euros à Mad Monkey
- Règlement de 29 euros à SAS planetocean

5. Usagers.

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	109 531.00	9 800.00	99 731.00
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	28 428.00		28 428.00
Total	137 959.00	9 800.00	116 868.00

6. Subventions à recevoir.

Communes	22 100
CAF	68 570
COSC	593
MSA	14 378
	105 641

7. Autres créances.

Fournisseurs débiteurs 11 227

8. Valeurs mobilières de placement.

Néant

9. Disponibilités.

CA 9739217000 CLARET MDJ	680
CA 15658309200 LIVRET	13 168
CA 15658309270 LIVRET	84 341
	98 188

10. Charges constatées d'avance.

Divers 1 150

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN.

1. Fonds propres.

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement.

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF MATERIEL IMMO	8 800	33.33 %	7 749	2 933	4 816
RENAULT TRAFIC	22 900	20 %	4 338	4 338	
Total	31 700		12 087	7 271	4 816

3. Provisions.

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	61 656,00	5 171,00	34 127,00	32 699,00
Provisions pour charges	61 656,00	5 171,00	34 127,00	32 699,00
Usagers	10 200,00	9 800,00	10 200,00	9 800,00
Dépréciations	10 200,00	9 800,00	10 200,00	9 800,00
Total	71 856,00	14 971,00	44 327,00	42 499,00

Dotations / reprises d'exploitation 14 971,00 44 327,00

Dotations / reprises financières Dotations / reprises exceptionnelles

Total 14 971,00 44 327,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

10 200,00
34 127,00

Total 44 327,00

4. Fonds dédiés.

	Début	Dotations	Reprises	Fin
2VC ALAE VACQUIERES	32 015,38		32 015,38	
2LA LAURET	6 667,55		6 667,55	
3SA ALAE SAUTEYRARGUES	235,79		235,79	
2VL ALAE VALFLAUNES	16 211,15		16 211,15	
3CL MDJ CLARET	15 702,25		15 702,25	
3LA MDJ LAURET/VALFLAUNES	8 445,75		8 445,75	
3SA MDJ SAUTEYRARGUES	6 627,78		6 627,78	
3VC MDJ VACQUIERES	653,47		653,47	
4CL ALSH MIXTE DE CLARET	652,30		652,30	
2VC ALAE VACQUIERES	3 749,31		3 749,31	
2CL ALP CLARET		34 372,89		34 372,89
2LA ALP LAURET		7 456,47		7 456,47
2SA ALAE SAUTEYRARGUES		382,01		382,01
2VC ALAE VACQUIERES		1 926,23		1 926,23
2VL ALAE VALFLAUNES		15 305,79		15 305,79
3CL MDJ CLARET		1 171,16		1 171,16
3LA MDJ LAUET/VALFLAUNES		3 702,16		3 702,16
3SA MDJ SAUTEYRARGUES		4 914,79		4 914,79
3 VC MDJ VACQUIERES		3 688,87	`	3 688,87
Tota	90 960,73	72 920,37	90 960,73	72 920,37

5. Emprunts et dettes assimilées.

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts CAF				-		
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires			6 142	6 142		
Autres emprunts (jj/mm/aa)						
Total			6 142	6 142		

6. Avances et acomptes reçus.

Usagers avances 4 014

7. Fournisseurs.

Fournisseurs 29 296
Fournisseurs, factures non parvenues 37 654
66 950

⁽¹⁾ Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

8. Dettes fiscales et sociales.

Salaires	6 960
Congés payés	3 867
Urssaf	15 340
Malakoff Médéric	4 035
Groupe Humanis	3 052
AIPALS	752
Charges sur congés payés	1 595
Taxe sur salaires	9 695
Uniformation	8 230
	53 526

9. Autres dettes.

Note de frais	24
Règlement et encaissement en attente affectation	5 418
	5 442

10. Produits constatés d'avance.

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

1. Prestations de service

Nombre d'heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
ALSH de Claret	8 472.00	8268.50
ALSH de Lauret	18 021.00	15 748.00
Total	26 493.00	24 016.50

Nombre d'heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent	
ALP de Claret	35 215.00	44 314.25	
ALP de Lauret	11 097.00	15 047.50	
ALP de Sauteyrargues	3 359.00	3 908.00	
ALP de Vacquières	9 285.00	11 512.00	
ALP de Valflaunè	19 220.00	21 081.50	
Total	78 176.00	95 863.25	

Nombre d'heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
MDJ de Claret	5 152.00	6 324.00
MDJ de Lauret/Valflaunès	3 736.00	2 565.00
MDJ de Sauteyrargues	5 381.00	5 553.00
MDJ de Vacquières	3 113.00	2 956.00
Total	17 382.00	17 398.00

Nombre d'heures Enfants	Exercice clos	Exercice précédent
Maison Intercommunale de la Petite Enfance	45 668.00	51 908.00
Total	45 668.00	51 908.00

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Communes	281 585	311 614
CAF prestations de services	216 377	217 671
CAF ASRE aide spec rythme	0	8 765
CAF aides aux loisirs	0	2 248
CG34 – subvention formation	0	1 408
MSA prestations de services ordinaires	16 120	11 204
DEP HERAULT	2 362	1 800
CNASEA	14 860	21 279
UNIFORMATION	1 060	2 572
COSC	338	255
Total	532 701	578 817

3. Produits exceptionnels

Néant

4. Charges exceptionnelles

La somme de 3 673 euros correspond à la sortie de certaines immobilisations suite au transfert du 4VL.

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salariá (hans "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
Salarié (hors "CEE")	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	12	10	12	9.89
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes,)	2	2	4	3.74
Total	15	13	17	14.63

⁽¹⁾ Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
Nb de personnes		Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	13	190	17	151

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Commune de CLARET	
- ALSH mixte de Claret	35 268,75
- ALP de Claret	84 792,38
- Maison des jeunes	12 729,83
J	132 790,96
Commune de LAURET	,
- ALSH mixte de Lauret	5 246,85
- ALP de Lauret	56 499,31
- Maison des jeunes	14 609,01
,	76 355,17
Commune de SAUTEYRARGUES	,
- ALP de Sauteyrargues	15 166,11
- Maison des jeunes	5 455,35
·	20 621,46
Commune de VACQUIERES	,
- ALP de Vacquières	29 902,51
- Maison des jeunes	35 268,75
•	65 171,26
Commune de VALFLAUNES	
- ALP de Valflaunès	78 215.74
- Maison des jeunes	693,16
·	78 908,90

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Sur le territoire de l'Orthus où l'association « Les Garrigaïres » possède la gestion d'un ou plusieurs Accueils de Loisirs, les communes mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes prennent en charge les fluides (eau, électricité…), la téléphonie et le nettoyage des locaux, compris dans les contributions volontaires.

5. Engagements hors bilan

Néant